



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
1er mai 2000
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

Vingt-troisième session

12-30 juin 2000

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Présidente sur les activités entreprises depuis la vingt-deuxième session du Comité.
4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
5. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
6. Moyens d'accélérer les travaux du Comité.
7. Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session.
8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-troisième session.

Annotations

1. Ouverture de la session

La vingt-troisième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sera ouverte par le représentant du Secrétaire général.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Aux termes de l'article 7 du Règlement intérieur, le Comité adopte l'ordre du jour en début de session. Aux termes de l'article 5, l'ordre du jour provisoire de chaque session est établi par le Secrétaire général en consultation avec le Président, conformément aux dispositions pertinentes des articles 17 à 22 de la Convention, priorité étant donnée à tout point dont l'inscription a été décidée lors d'une session antérieure du Comité.

À sa vingt-deuxième session, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa vingt-troisième session.

À sa sixième session, le Comité a créé deux groupes de travail permanents : le groupe de travail I, qui est chargé d'étudier et de proposer des moyens d'accélérer les travaux du Comité; et le groupe de travail II, qui est chargé d'étudier les moyens d'appliquer l'article 21 de la Convention. À sa septième session, il a décidé que la composition des groupes de travail resterait souple. À sa onzième session, le Comité a décidé que, conformément à la pratique établie, les groupes de travail se réuniraient en séance privée. Les institutions spécialisées et autres organismes susceptibles de faire une contribution de fond aux questions qu'un groupe de travail examine pourront être invités par celui-ci à participer à ses travaux.

L'organisation des travaux proposée figure à l'annexe du présent document.

Documentation

Ordre du jour provisoire (CEDAW/C/2000/II/1)

3. Rapport de la Présidente sur les activités entreprises depuis la vingt-deuxième session du Comité

À sa douzième session, le Comité a décidé d'inscrire à l'ordre du jour un point qui autorisait la Présidente à mettre le Comité au courant des faits nouveaux intervenus depuis la session précédente qui avaient des incidences sur les travaux du Comité.

4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 18 de la Convention, les États parties s'engagent à présenter au Secrétaire général, pour examen par le Comité, un rapport sur les mesures d'ordre législatif, judiciaire, administratif ou autres qu'ils auront adoptées pour donner effet aux dispositions de la Convention et sur les progrès réalisés à cet égard. Les rapports doivent être soumis dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Convention pour l'État concerné, puis tous les quatre ans, ou plus fréquemment à la demande du Comité.

À sa vingt-deuxième session, le Comité, tenant compte des critères de préférence à accorder aux États parties dont les rapports étaient en instance depuis très longtemps, de la nécessité d'accorder la priorité aux rapports initiaux et du fait qu'il est souhaitable de maintenir un équilibre, notamment géographique, lorsqu'il s'agit d'examiner les rapports, a décidé d'inviter huit États parties à présenter des rapports. Sept ont accédé à cette requête.

À sa vingt-troisième session, le Comité sera saisi des rapports suivants : rapport initial du Cameroun (CEDAW/C/CMR/1); rapport initial et deuxième rapport de la Lituanie (CEDAW/C/LTU/1) et (CEDAW/C/LTU/2); rapport initial de la République de Moldova (CEDAW/C/MDA/1); deuxième et troisième rapports périodiques combinés de l'Iraq (CEDAW/C/IRQ/2-3), troisième et quatrième rapports combinés et cinquième rapport périodique de l'Autriche (CEDAW/C/AUT/3-4) et (CEDAW/C/AUT/5); quatrième rapport périodique de Cuba (CEDAW/C/CUB/4); et quatrième et cinquième rapports périodiques combinés de la Roumanie (CEDAW/C/ROM/4-5).

Aux termes de l'article 49 du Règlement intérieur, des représentants d'un État partie assistent aux réunions du Comité lorsque le rapport de cet État est examiné; ils participent aux débats et répondent aux questions ayant trait audit rapport. Le Secrétaire général a informé les États parties intéressés des dates indicatives auxquelles leurs rapports doivent être examinés par le Comité à sa vingt-troisième session.

Aux termes de l'article 47 du Règlement intérieur, le Secrétaire général fait part au Comité, à chaque session, de tous les cas de non-réception de tout rapport exigé des États parties en vertu de l'article 18 de la Convention. Il lui fournit aussi une liste des rapports soumis par les États parties à la Convention, mais non encore examinés par le Comité. À sa vingt et unième session, le Comité sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la situation en ce qui concerne la présentation des rapports des États parties en vertu de l'article 18 de la Convention (CEDAW/C/2000/II/2).

À sa neuvième session, le Comité a décidé de convoquer une réunion du groupe de travail présession préalablement à la tenue de chaque session pour définir, à l'intention des représentants des États parties, avant les séances auxquelles leurs deuxièmes rapports périodiques et suivants seraient examinés, les points et les questions s'y rapportant.

À sa dix-neuvième session, le Comité a décidé que le groupe de travail présession se réunirait à la fin de la session précédant celle où les deuxièmes rapports périodiques et suivants seraient examinés. Le groupe de travail en vue de la vingt-troisième session s'est réuni à New York, du 7 au 11 février 2000.

Documentation

Rapport initial du Cameroun (CEDAW/C/CMR/1)

Rapport initial de la République de Moldova (CEDAW/C/MDA/1)

Rapport initial et deuxième rapport de la Lituanie (CEDAW/C/LTU/1) et (CEDAW/C/LTU/2)

Deuxième et troisième rapports périodiques combinés de l'Iraq (CEDAW/C/IRQ/2-3)

Troisième et quatrième rapports combinés et cinquième rapport périodique de l'Autriche (CEDAW/C/AUT/3-4) et (CEDAW/C/AUT/5)

Quatrième rapport périodique de Cuba (CEDAW/C/CUB/4)

Quatrième et cinquième rapports périodiques combinés de la Roumanie (CEDAW/C/ROM/4-5)

Rapport du groupe de travail présession

CEDAW/PSWG/2000/II/CRP.1

CEDAW/PSWG/2000/II/CRP.1/Add.1 (Autriche)

CEDAW/PSWG/2000/II/CRP.1/Add.2 (Cuba)

CEDAW/PSWG/2000/II/CRP.1/Add.3 (Iraq)

CEDAW/PSWG/2000/I/CRP.1/Add.4 (Roumanie)

Réponses aux questions

CEDAW/PSWG/2000/II/CRP.2 (Autriche)

CEDAW/PSWG/2000/II/CRP.2/Add.1 (Cuba)

CEDAW/PSWG/2000/II/CRP.2/Add.2 (Iraq)

CEDAW/PSWG/2000/II/CRP.2/Add.3 (Roumanie)

5. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 21 de la Convention, le Comité peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties. Ces suggestions et recommandations sont incluses dans le rapport du Comité, accompagnées, le cas échéant, des observations des États parties. Aux termes de l'article 48 du Règlement intérieur, le Comité, par l'intermédiaire du Secrétaire général, communique aux États parties, pour observations, ces suggestions et ces recommandations.

À sa dixième session, le Comité a décidé, au titre du point de son ordre du jour intitulé « Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes », d'offrir à des experts d'institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies la possibilité de présenter au Comité réuni en séance plénière des informations concernant des articles spécifiques de la Convention ou des questions susceptibles de faire l'objet de recommandations et de suggestions de caractère général.

À la même session, le Comité a décidé de sélectionner et de passer en revue certains articles et autres questions qui seront examinés lors des sessions ultérieures dans le cadre d'un programme à long terme, sans préjudice des modifications que pourraient imposer des faits nouveaux et des priorités nouvelles apparus lors de l'examen des rapports des États parties.

Aux termes de l'article 22 de la Convention, les institutions spécialisées ont le droit d'être représentées lors de l'examen de la mise en oeuvre de toute disposition de la Convention qui entre dans le cadre de leurs activités, et le Comité peut les inviter à soumettre des rapports sur l'application de la Convention dans ces domaines. Le Comité sera saisi à sa vingt-troisième session d'une note du Secrétaire général sur les rapports des institutions spécialisées sur ce sujet (CEDAW/C/2000/II/3 et additifs).

Documentation

Note du Secrétaire général concernant les rapports soumis par les institutions spécialisées sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités (CEDAW/C/2000/II/3)

Rapport de la FAO (CEDAW/C/2000/II/3/Add.1)

Rapport de l'OMS (CEDAW/C/2000/II/3/Add.2)

Rapport de l'UNESCO (CEDAW/C/2000/II/3/Add.3)

Rapport de l'Organisation internationale du Travail (CEDAW/C/2000/II/3/Add.4)

6. Moyens d'accélérer les travaux du Comité

À sa douzième session, le Comité a décidé que le Secrétariat préparerait, chaque année, à titre de document de présession, un rapport sur les moyens d'améliorer les travaux du Comité, contenant les informations communiquées par le Secrétariat, les observations faites par les membres du Comité ou les faits nouveaux intervenus dans d'autres organes chargés des instruments relatifs aux droits de l'homme. Comme le Comité a été autorisé à tenir deux sessions par an, le Secrétariat a décidé de lui présenter, à chacune d'entre elles, un rapport sur la question (CEDAW/6/2000/II/4).

À sa vingt-deuxième session, le Comité a décidé de poursuivre l'examen de son règlement intérieur à sa vingt-troisième session, sur la base d'un document de travail prenant en compte les discussions qui ont lieu aux vingt et unième et vingt-deuxième sessions ainsi que les propositions et modifications faites par les membres du Comité. Le document de travail est publié sous la cote CEDAW/C/2000/I/WP.1.

À sa vingt-deuxième session, le Comité a chargé un de ses membres d'élaborer un document de travail sur les procédures proposées concernant le Protocole facultatif à la Convention. Le document de travail est publié sous la cote CEDAW/C/2000/II/WP.2.

Documentation

Rapport du Secrétariat sur les moyens d'améliorer le fonctionnement du Comité (CEDAW/C/2000/II/4)

Projet de règlement intérieur (CEDAW/C/1997/WG.I/WP.1)

Propositions concernant le projet de règlement intérieur (CEDAW/C/2000/I/WG.I/WP.1)

Rapport sur le protocole facultatif à la Convention (CEDAW/C/2000/II/WP.2)

7. Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session

À sa dixième session, le Comité a décidé que le projet d'ordre du jour provisoire de sa session suivante serait approuvé à la fin de chaque session.

Documentation

Projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Comité

8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-troisième session

Annexe

Projet d'organisation des travaux

Lundi 12 juin 2000 446e séance	10 h 00	1	Ouverture de la session	
		2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	
		3	Rapport de la Présidente sur les activités entreprises depuis la vingt-deuxième session du Comité	
		5	Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : déclaration liminaire	
Mardi 13 juin 2000	15 h 00 (séance privée)	6	Moyens d'accélérer les travaux du Comité : déclaration liminaire	
		5 et 6	Groupe de travail plénier : composition des groupes de travail I et II et questions à examiner	
	10 h 00-11 h 30 (séance privée)		Réunion informelle avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies	
	11 h 30-13 h 00 (séance privée)	5 et 6	Groupe de travail plénier	
	15 h 00-16 h 30		Réunion informelle avec les organisations non gouvernementales	
Mercredi 14 juin 2000 447e séance	16 h 30-18 h 00 (séance privée)	5 et 6	Groupe de travail plénier	
		10 h 00-10 h 30 (séance privée)	4	Examen des rapports présentés par les États parties Iraq : deuxième et troisième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/IRQ/2-3)
				Présentation par le représentant de l'État partie
448e séance	10 h 30-11 h 30		Questions des experts et dialogue avec le Comité	
	11 h 30-13 h 00			
	15 h 00	4	Examen des rapports présentés par les États parties (suite) Iraq : deuxième et troisième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/IRQ/2-3)	
Jeudi 15 juin 2000 449e séance	(séance privée)	4	Groupe de travail plénier	
		5 et 6	Examen des rapports présentés par les États parties Autriche : troisième et quatrième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/AUT/3-4) et cinquième rapport périodique (CEDAW/C/AUT/5)	
	10 h 30-11 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie	
	11 h 30-13 h 00		Questions des experts et dialogue avec le Comité	
	450e séance	15 h 00	4	Examen des rapports présentés par les États parties Autriche : troisième et quatrième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/AUT/3-4) et cinquième rapport périodique (CEDAW/C/AUT/5)
(séance privée)		5 et 6	Groupe de travail plénier	

Vendredi 16 juin 2000 451e séance	10 h 00-10 h 30 (séance privée)	4	Examen des rapports présentés par les États parties Lituanie : rapport initial et deuxième rapport (CEDAW/C/LTU/1) et (CEDAW/C/LTU/2)
	10 h 30-11 h 15		Présentation par le représentant de l'État partie
	11 h 15-13 h 00		Questions des experts et dialogue avec le Comité
452e séance	15 h 00	4	Examen des rapports présentés par les États parties (<i>suite</i>) Lituanie : rapport initial et deuxième rapport (CEDAW/C/LTU/1) et (CEDAW/C/LTU/2)
	(séance privée)	5 et 6	Groupe de travail plénier
Lundi 19 juin 2000 453e séance	10 h 00-10 h 30 (séance privée)	4	Examen des rapports présentés par les États parties Cuba : quatrième rapport (CEDAW/C/CUB/4)
	10 h 30-11 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
	11 h 30-13 h 00		Questions des experts et dialogue avec le Comité
454e séance	15 h 00	4	Examen des rapports présentés par les États parties (<i>suite</i>) Cuba : quatrième rapport (CEDAW/C/CUB/4)
	(séance privée)	5 et 6	Groupe de travail plénier
Mardi 20 juin 2000 455e séance	10 h 00-10 h 30 (séance privée)	4	Examen des rapports présentés par les États parties Cameroun : rapport initial (CEDAW/C/CMR/1)
	10 h 30-11 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
	11 h 30-13 h 00		Questions des experts et dialogue avec le Comité
456e séance	15 h 00	4	Examen des rapports présentés par les États parties (<i>suite</i>) Cameroun : rapport initial (CEDAW/C/CMR/1)
	(séance privée)	5 et 6	Groupe de travail plénier
Mercredi 21 juin 2000 457e séance	10 h 00-10 h 30 (séance privée)	4	Examen des rapports présentés par les États parties (<i>suite</i>) République de Moldova : rapport initial (CEDAW/C/MDA/1)
	10 h 30-11 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
	11 h 30-13 h 00		Questions des experts et dialogue avec le Comité
458e séance	15 h 00	4	Examen des rapports présentés par les États parties (<i>suite</i>) République de Moldova : rapport initial (CEDAW/C/MDA/1)
	(séance privée)	5 et 6	Groupe de travail plénier
Jeudi 22 juin 2000 459e séance	10 h 00	4	Examen des rapports présentés par les États parties (<i>suite</i>) Réponses (Lituanie)
	(séance privée)	4	Groupe de travail plénier
	15 h 00 (séance privée)	4	Groupe de travail plénier

Vendredi 23 juin 2000 460e séance	10 h 00-10 h 30 (séance privée)	4	Examen des rapports présentés par les États parties (<i>suite</i>) Roumanie : quatrième et cinquième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/ROM/4-5)
	10 h 30-11 h 30 11 h 30-13 h 00		Présentation par le représentant de l'État partie Questions des experts et dialogue avec le Comité
461e séance	15 h 00	4	Examen des rapports présentés par les États parties (<i>suite</i>) Roumanie : quatrième et cinquième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/ROM/4-5)
	(séance privée)	5 et 6	Groupe de travail plénier
Lundi 26 juin 2000 462e séance	10 h 00	4	Examen des rapports présentés par les États parties Réponses (Cameroun)
		4	Groupe de travail plénier
	15 h 00 (séance privée)	4	Groupe de travail plénier
Mardi 27 juin 2000 (463e séance)	10 h 00	4	Examen des rapports présentés par les États parties Réponses (République de Moldova)
	(séance privée)	4	Groupe de travail plénier
	15 h 00 (séance privée)	4	Groupe de travail plénier
Mercredi 28 juin 2000	10 h 00 (séance privée)	4	Groupe de travail plénier
	15 h 00 (séance privée)	4	Groupe de travail plénier
Jeudi 29 juin 2000	10 h 00 (séance privée)	4	Groupe de travail plénier
	15 h 00 (séance privée)	4	Groupe de travail plénier
Vendredi 30 juin 2000 464e séance	10 h 00 (séance privée)	4	Groupe de travail plénier
	15 h 00	5 et 6	Adoption des rapports des Groupes de travail I et II
		7	Projet d'ordre du jour provisoire de la vingt- quatrième session
		8	Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-troisième session